



## Pole emploi - Prévoyance - Arrêt maladie et Invalidité cat 2

Par **Pierrot2**, le **18/12/2014** à **20:02**

Bonjour,

Pouvez vous m'aider ?

J'ai été licencié alors que j'étais en arrêt maladie.

Comme j'ai quitté l'entreprise après plus de 6 mois d'arrêt la prévoyance a pris le relai de mon salaire tant que je suis en arrêt maladie.

Je me remets doucement d'un burn-out et mon médecin demande une invalidité de 2ième catégorie.

Pole emploi n'a pas voulu m'enregistrer à ma sortie de l'entreprise puisque j'étais en arrêt maladie.

Aujourd'hui je ne sais pas si je dois suivre les recommandations de mon médecin car je compte bien reprendre un travail à terme (54 ans) et d'autre part je ne sais pas comment vont s'articuler mon invalidité, la prise en charge par ma prévoyance et les indemnités pole emploi.

Pouvez vous, m'éclairer ?  
merci d'avance.

Par **lolou**, le **05/01/2015** à **12:34**

Bonjour,

Pour être inscrit à pôle emploi, il faut être à la recherche d'un emploi, disponible et médicalement apte.

Donc tant que vous serez en arrêt vous ne pourrez vous réinscrire.

De plus le classement en catégorie 2 en invalidité, n'empêche nullement de reprendre un emploi, par contre des règles de cumul s'appliqueront en fonction de votre salaire et du montant de votre pension.

Bon courage